

RAPPORT N° 95/3-07
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE ABATTOIR
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 1994

L'exécution du budget 1994 de la Régie Abattoir telle qu'elle est retracée au travers du Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur et le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour ce qui est du Comptable, fait ressortir **un excédent cumulé de clôture de 861 716,97 F.**

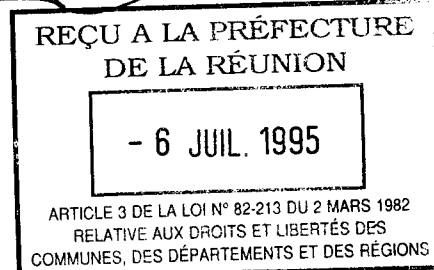
Soit un excédent d'Investissement de **972 487,94 F ;**
et un déficit de Fonctionnement **110 770,97 F.**

Conformément aux dispositions applicables aux régies, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 1994.

Comme il s'agit d'un déficit, il vous est proposé de l'affecter en "**Report à nouveau**" en vue de sa résorption au Budget du prochain exercice (1996) où il figurera en dépenses de fonctionnement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 95/3-07
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 30 juin 1995**

OBJET

**REGIE ABATTOIR
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 1994**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT n° 95/3-07 du Maire, présenté par Monsieur Dominique RIVIERE, 10ème Adjoint.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(10 oppositions dont 2 votes par procuration)**

ARTICLE UNIQUE

Approuve l'affectation du déficit d'exploitation l'exercice 1994 (- 110 770,97 F) de la Régie Abattoir en "**Report à nouveau**".

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le - 6 JUIL. 1995

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**

